1. (informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les exigences de sécurité concernées de la Directive 2001/95/CE

La présente Norme européenne a été élaborée en réponse à la demande de normalisation [référence complète de la demande « M/xxx »] de la Commission européenne afin d’offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences de sécurité de la Décision (UE/CE) n° [XXX/YYYY] du [date] de la Commission européenne portant application de la Directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la sécurité générale des produits, en ce qui concerne les exigences de sécurité applicables aux [nom du produit tel qu’indiqué dans le titre de la Décision portant application de la Directive CE].

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l’Union européenne au titre de ladite **Directive 2001/95/CE**, la conformité aux articles normatifs de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d’application de la norme, présomption de conformité aux exigences de sécurité correspondantes de ladite Directive et de la réglementation AELE associée.

Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et la Décision (UE/CE) n° [XXX/YYYY] du [date] de la Commission européenne portant application de la Directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences de sécurité applicables aux [nom du produit] et la demande de normalisation [Référence complète de la demande « M/xxx »] de la Commission européenne

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Exigences de sécurité de la demande de normalisation ou de la Décision CE (UE/CE) n° [XXX/YYYY]** | **Articles/paragraphes de la présente Norme européenne** | **Remarques/Notes** |
| Produit et définition du produit | Article X | XXXX |
| A. Exigences générales de sécurité | Paragraphe Y.YY | YYYY |
| B. Exigences spécifiques de sécurité |  |  |
| B. (a) Risques de coincement dans des trous ou des ouverturesIl convient de rédiger les exigences de sécurité de façon explicite. | Paragraphe a. aa |  |

[NOTE à l'intention du rédacteur, à supprimer avant publication :

Que la correspondance soit établie, ou puisse être établie, de façon détaillée ou non, le tableau ci-dessus peut être utilisé dans tous les cas :

— pour déclarer la correspondance sous la forme d'une mention générale : « toutes les exigences sont traitées » si « tous les articles » (ou les articles indiqués) sont appliqués (dans ce cas, le tableau ne contiendra qu'une ligne) ;

— pour déclarer d'une façon plus détaillée la correspondance (dans ce cas, le tableau contiendra autant de lignes que nécessaire).]

**AVERTISSEMENT 1** — La présomption de conformité demeure valable tant que la référence de la présente Norme européenne figure dans la liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne. Il est recommandé aux utilisateurs de la présente norme de consulter régulièrement la dernière liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

**AVERTISSEMENT** **2** **—** D'autres dispositions de la législation de l’Union européenne peuvent être applicables aux produits relevant du domaine d'application de la présente norme.